Bpifrance,

Au service du développement des entreprises françaises

01.

Qui sommes-nous ?

Tous les instruments

publics de financement réunis

Créé par la loi du 31 décembre 2012, **Bpifrance** est détenu à 50 % par l'État et 50 % par la Caisse des dépôts.
Dès sa création, le groupe s'est organisé autour de deux pôles : **Bpifrance Financement** et **Bpifrance Investissement.**
Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle filiale **Bpifrance Assurance Export** assure, au nom de l'État et sous son contrôle, l'activité export des entreprises.

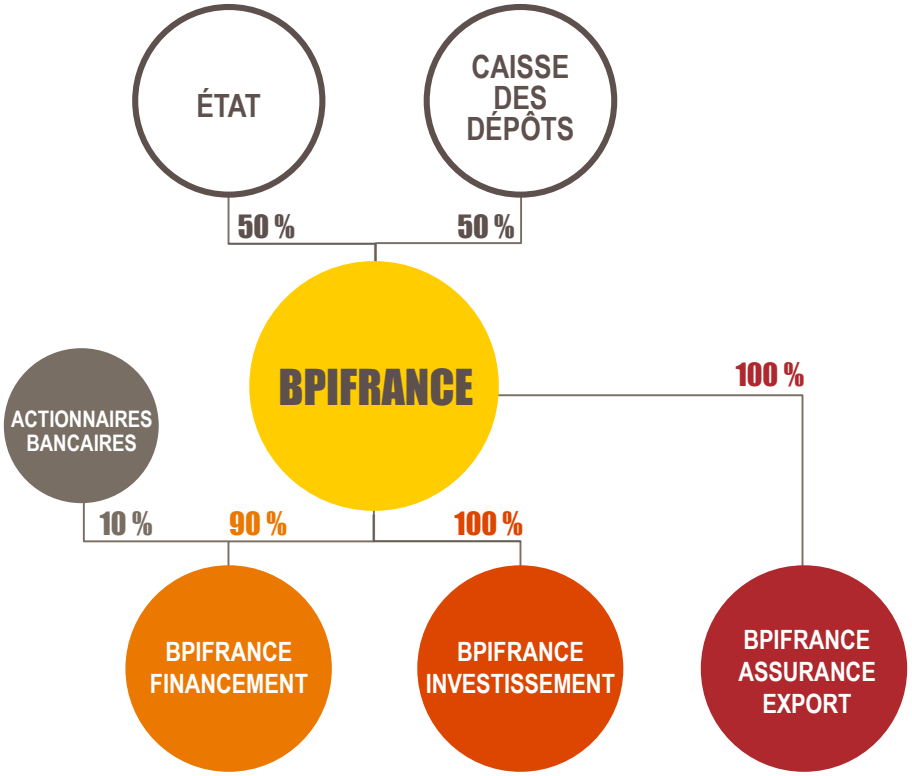

02.

Nos solutions proposées à l'international

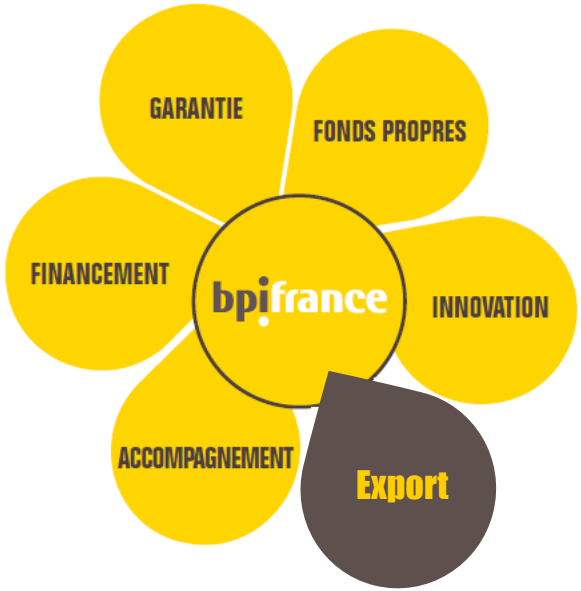

Bpifrance vous accompagne

à toutes les étapes
de votre développement international

CONSTRUIRE VOTRE STRATÉGIE

- **Diagnostics internationaux**
  Modules de conseil

PROSPECTER

- **Missions de développement à l'international**
- **Assurance Prospection**
  Couvre une partie de vos frais de prospection en cas d'échec
- **Accompagnement pour nouer des partenariats technologiques à l'étranger**
- **Volontariat international en entreprise (VIE)**

Opéré par BUSINESSFRANCE

FORMER VOS ÉQUIPES

- **Bpifrance Université**
  Séminaires, ateliers et modules d'e-learning

FINANCER VOS VENTES

- **Prêt Croissance International**
- **Crédit Export**
  Financement de vos clients à l'étranger
- **Conseil pour l'accès aux financements de l'Union européenne**
- **Garantie des cautions et des préfinancements**
  Émis par votre banque
- **Garantie de vos prêts bancaires**
- **Avance+ Export**
  Mobilisation de vos créances à l'export

SÉCURISER VOS PAIEMENTS

- **Assurance-Crédit**
  Assurance du risque de non-paiement ou d'interruption de vos contrats

GÉRER LE RISQUE DE CHANGE

- **Assurance Change**
  Assurance contre les fluctuations des taux de change

CRÉER UNE FILIALE À L'INTERNATIONAL

- **Prêt Croissance International**
- **Fonds Build-up International (FBI)**
  Pour investir à vos côtés dans vos opérations de croissance externe
- **Assurance Investissement**
  Assurance contre le risque politique
- **Garantie de projet à l'international**
  Assurance contre le risque de faillite de votre filiale à l'étranger

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

L'ASSURANCE PROSPECTION 2018

FINANCER SES DÉPENSES DE PROSPECTION ET S'ASSURER CONTRE LE RISQUE D'ÉCHEC À L'EXPORT

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Déplacements et séjours à l'étranger, salaires et charges pendant la durée des déplacements
- Création d'un service export, recrutement, formation, salaires et charges patronales du personnel
- Dépenses marketing, études de marché, conseils juridiques, publicité, création de site internet et frais d'adaptation du produit au marché…
- Frais de fonctionnement d'une implantation à l'étranger (agents commerciaux, bureau commercial, filiales)
- Foires, salons, missions collectives…

DÈS 30 000 €

TPE - PME - ETI
CA < 500 M€

Prospection :
2 ou 3 ans
Franchise : 2 ans

Remboursement :
3 ou 4 ans
selon CA réalisé sur zone garantie avec un minimum de 30 %

Quotité Garantie de 65 %

1er versement de 50 % à la signature du contrat

Tous pays
sauf exclusion
Politique Assurance-Crédit

Dépôt en ligne :
bpifrance.fr

EXEMPLE D'APPLICATION ASSURANCE PROSPECTION

- **Hypothèse de succès partiel : ici, le budget garanti est de 100 000 €**

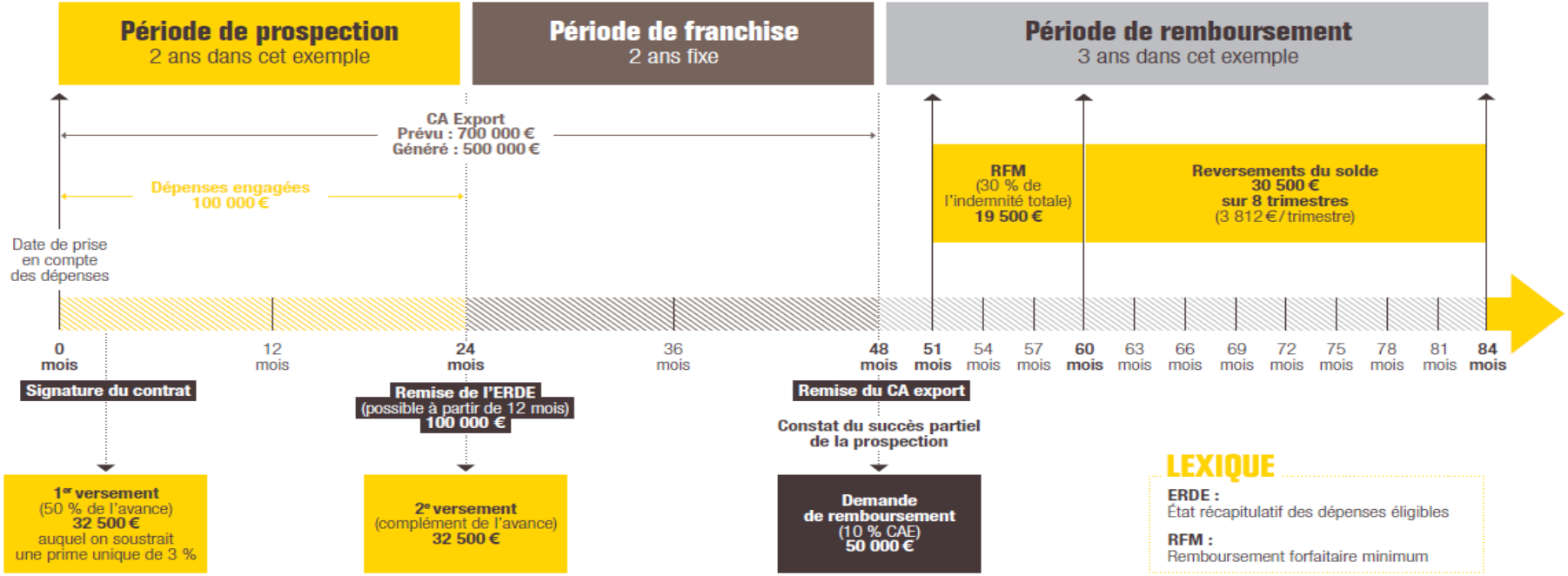

LEXIQUE

ERDE :
État récapitulatif des dépenses éligibles

RFM :
Remboursement forfaitaire minimum

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Merci

pour votre attention